

Avril 2016

*Xemium®, nom d'usage de la substance active fluxapyroxad



Une association de 3 substances actives prête à l'emploi

La performance Xemium* associée au F500 et à l'époxiconazole. Une association homologuée toutes céréales pour la bonne gestion des modes d'action.

Xemium, au service de la curativité et de la persistance

- Adsorbé par la couche cireuse et relâché progressivement
- Transporté dans la feuille via le xylème

 **F500, le partenaire sur rouilles des blés et helminthosporiose des orges**



Formulation « Stick&Stay »

- Pulvérisation homogène
- Adhésion rapide sur la feuille
- Assimilation accrue des substances actives



Pour un haut niveau de performance

Des efficacités remarquables et des rendements renforcés sur le complexe septo-rouilles :

*Résultats essais France Basf 2015 (application T2 programme)
Rapport à la référence A (0,75L/ha)*

+5,4 q/ha
Rendement blé
Toutes situations
n=16

+6,7 q/ha
Rendement blé
Rouille jaune +/- Septoriose
n=8

+1,6 q/ha
Rendement
Sur orges
n=2



Sur un large spectre

Spectre d'efficacité de CERIAX sur blés

	Septoriose	Rouille Jaune	Rouille Brune	Oïdium
CERIAX				
XEMIUM				
EPOXICONAZOLE				
PYRACLOSTROBINE				

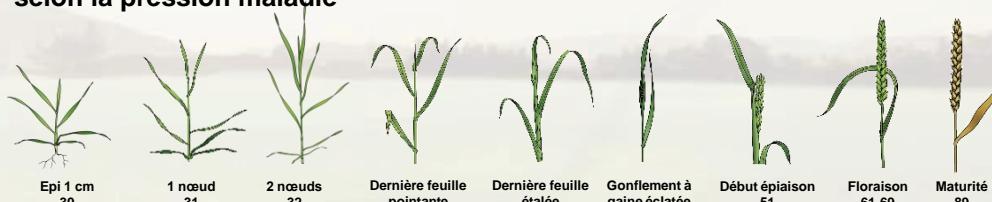
Spectre d'efficacité de CERIAX sur orges

	Helminthosporiose	Rhynchosporiose	Rouille naine	Ramulariose
CERIAX				
XEMIUM				
REF 10				



Positionnement optimal de Ceriax® dans les programmes blés

1,2 à 1,5L/ha
selon la pression maladie



Pour mieux valoriser Ceriax®, il est préférable de l'appliquer du stade dernière feuille au stade épiaison, cœur du programme fongicides blés, soit le T2.



Positionnement optimal de Ceriax® dans les programmes orges

1,2 à 1,5L/ha
selon la pression maladie



Sur orges également, Ceriax® sera de préférence positionné sur le traitement "coeur de protection" de la feuille, c'est-à-dire en T2 d'un programme à 2 passages ou bien en traitement unique.

Ceriax® : Marque déposée BASF

- AMM : N° 210205
- Composition : 41,6 g/L de fluxapyroxad (Xemium®*) + 41,6 g/L d'époxiconazole + 66,6 g/L de pyraclostrobine (F500)
- Formulation : Concentré émulsionnable (EC).
- Usages autorisés :

BLÉS, TRITICALE, EPEAUTRE : Septoriose(1), rouille brune, rouille jaune, oïdium(1), et helminthosporiose(1) (H.T.R.).

ORGES : Rhynchosporiose, helminthosporiose (D. Terres), ramulariose, rouille naine, rouille jaune, oïdium(2).

AVOINES : Rouille couronnée, oïdium(1).

SEIGLES : Rhynchosporiose, rouille brune et oïdium(1).

1) uniquement en cas de lutte conjointe contre la rouille.

2) uniquement en cas de lutte conjointe contre rhynchosporiose ou helminthosporiose.

- Dose autorisée : 2,5 L/ha pour tous les usages autorisés
- Classement :

Mention d'avertissement : Danger

H318 : provoque des lésions oculaires graves.

H332 : Nocif par inhalation.

H302 : Nocif en cas d'ingestion.

H351 : Susceptible de provoquer le cancer.

H360Df : Peut nuire au foetus et susceptible de nuire à la fertilité.

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne de effets néfastes à long terme.

- Distance aux points d'eau : Respecter une Zone Non Traitée (ZNT) de 20 mètres par rapport aux points d'eau, comportant un dispositif végétalisé permanent d'une largeur de 5 mètres.
- Nombre maximum d'applications : 1/an**
- Délai de rentrée dans la parcelle : 24 heures après traitement
- Délai avant récolte : 35 jours



****Recommendations BASF :** Afin de réduire le risque de sélection et/ou d'extension de souches résistantes, **BASF recommande d'utiliser Ceriax® ou tout autre produit à base d'une substance active du groupe des SDHI (Inhibiteurs de la succinate déshydrogénase) :**

- dans la limite d'1 application par an et par culture.
- en respectant les doses homologuées. Ainsi, les applications multiples de doses réduites sont à proscrire.
- de manière préventive ou le plus tôt possible dans le cycle de développement des agents pathogènes-cibles.

Protection utilisateur lors de la préparation de la bouillie : gants en nitrile EN374, bottes, combinaison de travail polyester/coton (65 %/35 %) déperlante, blouse Cat III type PB 3 manches longues, lunettes de sécurité ou écran facial, masque de type A2P3.

10 gestes responsables et professionnels de la pulvérisation

AVANT L'APPLICATION

- Stockez les produits dans un local phytosanitaire conforme et fermé à clé.
- Bien lire l'étiquette et les précautions d'emploi avant utilisation.
- Se protéger efficacement (gants, lunettes, masque, combinaison, bottes).
- Vérifier régulièrement et maintenir le bon état et le réglage du matériel d'application.
- Surveiller le remplissage de la cuve du pulvérisateur et ajuster le volume de bouillie (clapet anti-retour, dispositif de surverse).
- Rincer les emballages trois fois, vider l'eau de rinçage dans la cuve, ou utiliser l'incorporeur.

PENDANT L'APPLICATION

- Ne pas traiter les cours d'eau et fossés en eau. Appliquer la bouillie dans les cultures par temps calme, sans vent fort pour éviter toute dérive de pulvérisation vers les fossés, cours d'eau, chemins, abords de ferme ou bâtiments.

APRÈS L'APPLICATION

- Appliquer après dilution les fonds de cuve et les eaux de rinçage sur la parcelle.
- Nettoyer les équipements de protection. Se laver les mains. Prendre une douche.
- Recycler les emballages dans le cadre des collectes ADIVALOR. Prévenir les pollutions ponctuelles : traitement des effluents phytosanitaires. **BASF France - Agro recommande Osmofilm®.**

Contacts utiles

Informations techniques Étiquettes et FDS	BASF France - Agro	📞 N°Azur 0 810 02 30 33 ou www.agro.bASF.fr
Une question de santé	MSA	Phyt'attitude (📞 N°Vert 0 800 887 887) www.phytodata.com
En cas d'urgence (Incident ou accident)	BASF France - Agro	Service Sécurité 24/24 : 01 49 64 57 33
Collecte des emballages vides	ADIVALOR	📞 N°Azur 0 810 12 18 85 ou www.adivalor.fr

Évolution réglementaire au 1er Janvier 2015 - Avertissement :

Nouvelle mention de danger H360Df (peut nuire au foetus et susceptible de nuire à la fertilité) remplace H361fd (susceptible de nuire à la fertilité et susceptible de nuire au foetus)

- Interdiction de tout mélange avec une autre spécialité phytosanitaire (hors mélange autorisé).
- Interdiction d'emploi par des femmes enceintes ou allaitantes.

Pour les employeurs

- Réalisation d'une analyse bénéfices/risques à renseigner dans le Document Unique, pour substituer ou non la spécialité.

® Marque déposée BASF Ceriax® - Avril 2016 Réf. 798CFFE0416NORD - Annule et remplace toutes les versions précédentes.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>.

Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et/ou www.agro.bASF.fr et/ou www.phytodata.com

BASF France S.A.S Division agro - 21 chemin de la Sauvegarde - 69134 ECULLY cedex - Tel. 04 72 32 45 45 - www.agro.bASF.fr